



HAL
open science

Master Économie managériale et industrielle

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Économie managériale et industrielle. 2013, Université Pantheon-Assas Paris II. hceres-02029271

HAL Id: hceres-02029271

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029271>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Economie managériale et industrielle

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Panthéon-Assas

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Economie managériale et industrielle

Domaine : Economie, gestion

Demande n° S3MA140006186

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Cette mention *Economie managériale et industrielle* (EMI) s'inscrit dans le prolongement du parcours EMI de la licence d'économie. Elle vise à former des microéconomistes ayant des capacités d'expertise dans l'organisation de l'entreprise et d'analyse des structures de marché.

Elle a, à la fois, une vocation recherche et une vocation professionnelle qui s'appuient sur quatre spécialités qui sont beaucoup plus diversifiées que le M1 et offrent pour la plupart des formations pluridisciplinaires. Au trois spécialités historiques, *Stratégie de l'entreprise et économie des organisations*, *Economie des réseaux : concurrence, régulation et stratégie* et *Expertise économique et juridique des systèmes d'information*, s'est ajoutée une nouvelle, quatrième : *Economie et droit*. Parmi les quatre spécialités, une seule a une finalité uniquement professionnelle (*Expertise économique et juridique des systèmes d'information*), les trois autres ayant une finalité indifférenciée.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention offre une formation de qualité en analyse microéconomique grâce à une équipe de recherche reconnue qui cherche à s'ouvrir à d'autres disciplines (informatique, gestion, droit) sans l'assumer complètement. Les principales modifications de la mention proviennent de l'ajout de la spécialité *Economie et droit* et de



l'élargissement, bienvenu, à tous les réseaux des thématiques d'enseignement de la spécialité *Economie des réseaux : concurrence, régulation et stratégie*.

La mention est bien organisée en termes de transition entre la première année de master et les M2. Cette année de M1 joue donc un rôle intermédiaire entre le parcours *Economie managériale et industrielle* de la L3 et les M2. Elle s'adresse donc prioritairement à des étudiants des filières économiques. On peut pour autant regretter une trop forte concentration horaire des enseignements en M1, ainsi qu'une absence de choix de matières pour les étudiants qui limitent la constitution de parcours plus individualisés. Les M2 offrent logiquement plus de choix aux étudiants.

Même si des efforts de mutualisation ont été faits, le maintien de trois spécialités (et l'apparition d'une quatrième) soulève des questions de cohérence. Globalement, la lisibilité en termes de débouchés professionnels reste à améliorer, ce qui passe par un meilleur suivi des diplômés. Un développement des relations avec les milieux socioprofessionnels devraient également permettre de mieux connaître les attentes des employeurs et les postes ouverts aux diplômés.

Il faut mentionner que, malheureusement, la qualité des dossiers n'est pas satisfaisante, en particulier en ce qui concerne les informations sur les origines des étudiants et le suivi des diplômés. Ceci rend difficile l'évaluation des formations.

- Points forts :
 - La cohérence du parcours de la L3 vers le M2.
 - Les compétences multidisciplinaires annoncées dans la plupart des spécialités.
 - Les mutualisations envisagées en M2 qui permettent des parcours personnalisés.
 - Le caractère obligatoire du stage en M1.

- Points faibles :
 - Un manque de lisibilité dans la différence entre les spécialités, surtout dans les objectifs professionnels.
 - Un manque de multidisciplinarité des équipes pédagogiques universitaires au regard de la transversalité annoncée, particulièrement en sciences de gestion.
 - Une maquette M1 trop rigide ne permettant pas une individualisation des parcours vers le M2.
 - Une vision trop vague des métiers correspondant à la formation.

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait améliorer le suivi des diplômés et la gouvernance de la mention et des spécialités, ce qui fournirait des dossiers d'évaluation de meilleure qualité. Les équipes pédagogiques devraient être renforcées, en science de gestion notamment, afin de mieux correspondre aux ambitions professionnelles de la formation.

De plus, à volume horaire constant, une réduction du volume attribué aux cours existants en M1 faciliterait la création de nouveaux cours et ainsi un début de spécialisation dès le M1 et une meilleure transition vers les M2. On pourrait par exemple envisager des cours en économie du droit en M1. L'allongement des durées minimum des stages, à huit semaines en M1 et quatre mois en M2, pourrait être envisagé. De même, la lisibilité de la mention pourrait être améliorée.

Par ailleurs, il pourrait être intéressant de mettre en place des enseignements d'initiation à la recherche communs aux M2 qui, au-delà du classique mémoire de recherche, permettraient de renforcer la formation à la recherche.

Enfin, il paraîtrait logique de créer une mention autonome *Economie et droit*, ce qui permettrait de remplir pleinement l'objectif d'interdisciplinarité.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : C



Evaluation par spécialité

Stratégie de l'entreprise et économie des organisations

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Panthéon-Assas

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Dans la continuité du M1, cette spécialité forme des microéconomistes spécialisés en organisation des firmes et des marchés. Elle s'appuie sur des enseignements théoriques, mais également en technique quantitative. Elle offre un parcours recherche et un parcours professionnel qui lui-même offre plusieurs parcours optionnels par la mutualisation de nombreux cours proposés par d'autres mentions.

- Appréciation :

Cette formation de qualité semble souffrir d'un écart d'investissement important entre le parcours recherche et le parcours professionnel, du fait d'une ambition en termes de métier trop éloignée des enseignements professionnels proposés, du fait d'une présence limitée des professionnels parmi l'équipe pédagogique, et enfin du fait d'une présence limitée d'enseignants provenant des sciences de gestion. La spécialité semble alors avoir une spécificité intéressante, mais elle perd en lisibilité à vouloir déboucher sur trop de métiers différents. En particulier la structuration des options dans le parcours professionnel est illisible et trop dispersée. Par ailleurs, l'insertion des diplômés ainsi que leurs origines sont difficiles à évaluer à cause d'un manque d'information.

- Points forts :

- Un enseignement de qualité et très adapté pour la profession de chargé d'étude économique.
- Un parcours recherche de qualité s'appuyant sur un laboratoire performant.
- La mutualisation des enseignements avec les autres spécialités de la mention, voire avec d'autres mentions.

- Points faibles :

- Des objectifs professionnels trop nombreux et hétéroclites.
- Des parcours professionnels peu lisibles et hétéroclites.
- Une équipe pédagogique quasiment mono-disciplinaire trop fermée aux sciences de gestion.
- Des cours insuffisamment adaptés à une partie des objectifs professionnels affichés.

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait améliorer le pilotage, le suivi des diplômés et la gouvernance de la spécialité, ce qui permettrait des dossiers d'évaluation de meilleure qualité. L'équipe pédagogique devrait s'enrichir d'enseignants-chercheurs en droit, mais surtout en sciences de gestion pour mieux correspondre aux objectifs professionnels affichés. Ceci permettrait à la spécialité d'assumer plus franchement son interdisciplinarité entre science économique et science de gestion, ce qui renforcerait d'une part la cohérence vis-à-vis des métiers et activités visés en dehors de la recherche en économie industrielle et d'autre part son positionnement dans l'offre locale de formation. Les objectifs professionnels affichés devraient être plus homogènes pour plus de lisibilité.



Il serait intéressant de renforcer la formation à la recherche au-delà du classique mémoire de recherche et de l'ouverture des séminaires de recherche du laboratoire d'accueil en proposant par exemple des cours spécifiques d'initiation à la recherche, qui pourraient être mutualisés avec d'autres mentions.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : C



Economie des réseaux : concurrence, régulation et stratégie

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité à vocation professionnelle et recherche forme des économistes spécialisés en économie des réseaux quel que soit leur type : de transport, industriel ou de télécommunications. Son spectre s'est donc élargi par rapport aux versions précédentes centrées sur les réseaux internet.

- Appréciation :

La spécialité, malgré un positionnement original et des efforts de mutualisation, souffre de la proximité des autres spécialités de la mention. Elle réduit également son vivier de recrutement et de formation en se focalisant sur l'approche économique des réseaux et en délaissant les autres perspectives d'analyse. L'insertion des diplômés ainsi que leurs origines sont difficiles à évaluer à cause d'un manque d'information.

- Points forts :

- La spécialité sur les réseaux, peu développée en France.
- L'élargissement à tous les types de réseaux.
- Les efforts de mutualisation avec les autres spécialités de la mention.

- Points faibles :

- Des effectifs réduits.
- Une concentration des enseignements assurés par des professionnels sur trois intervenants.
- Un manque d'ouverture aux autres domaines d'analyse des réseaux.
- Des objectifs professionnels trop hétéroclites.
- Une fermeture de l'accès au master recherche aux étudiants non économistes par principe, sans examen des dossiers.

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait améliorer le suivi des diplômés et la gouvernance de la spécialité, ce qui permettrait des dossiers d'évaluation de meilleure qualité. Par ailleurs, il risque d'être de plus en plus difficile pour la spécialité de justifier son maintien sous la forme d'une spécialité autonome et on pourrait envisager qu'elle devienne un parcours d'une spécialité commune. Pour l'éviter et renforcer sa pertinence et sa taille, la spécialité pourrait poursuivre deux diversifications. Premièrement, elle pourrait nouer des partenariats (enseignement et recherche) avec des établissements extérieurs, spécialisés sur les questions de réseaux notamment les écoles d'ingénieur comme celles de l'institut mines-télécom. Deuxièmement, elle pourrait s'ouvrir à d'autres champs scientifiques (droit, sciences de gestion, sciences de l'information et de la communication, droit, etc.) que l'économie pour offrir une formation transversale sur les réseaux s'appuyant sur de l'interdisciplinarité, mais également s'élargir vers les questions plus techniques que posent les réseaux. Cela lui ouvrirait un vivier de recrutement plus large que les seuls étudiants en économie.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : C



Expertise économique et juridique des systèmes d'information

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit d'une formation interdisciplinaire aux problématiques des systèmes d'information qui a une finalité exclusivement professionnelle. Elle s'efforce de dispenser une triple compétence : compétence économique, compétence juridique et compétence en risque technologique.

- Appréciation :

Cette mention est une formation très originale et attractive, qui offrent des compétences variées et diverses aux étudiants. L'insertion professionnelle des diplômés est très satisfaisante confirmant ainsi que la formation répond à une vraie demande. De même, le pilotage de la spécialité est de grande qualité. Pour autant et étant donné le contenu des enseignements et la structure de l'équipe pédagogique, la question de la présence de cette spécialité dans une mention d'économie-gestion se pose. En effet, les enseignements extérieurs à l'informatique semblent être exclusivement assurés par des intervenants professionnels ce qui explique leur poids important dans le volume d'enseignement.

- Points forts :

- Une formation très originale.
- Une formation transversale.
- Des objectifs professionnels cohérents et clairs.
- Les efforts pédagogiques dans l'organisation et la diffusion des enseignements.
- Le pilotage de la spécialité et ses résultats en termes d'insertion professionnelle.

- Points faibles :

- La justification d'un rattachement à une mention économique.
- La faible présence d'enseignants-chercheurs en droit, économie et gestion dans l'équipe pédagogique.
- Une liste d'emplois accessibles annoncés trop vague, trop hétéroclites.

Recommandations pour l'établissement

La spécialité gagnerait à enrichir son équipe pédagogique d'enseignants-chercheurs en économie, gestion et droit, c'est-à-dire à d'autres disciplines que l'informatique proprement dite. Cela permettrait de réduire sensiblement le poids aujourd'hui important des intervenants professionnels qui semblent se concentrer sur ces disciplines. La spécialité gagnerait en cohérence à recentrer les emplois visés. Enfin, pourquoi ne pas intégrer dans le conseil de perfectionnement des étudiants actuels et des enseignants qui y interviennent ?

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Economie et droit

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité se veut résolument une formation bidisciplinaire en droit et économie à vocation professionnelle et recherche. Elle propose deux parcours : l'un économique, l'autre juridique. L'objectif est alors de former des cadres capables de mobiliser les outils économiques pour expertiser des problématiques juridiques. Elle est rattachée à trois mentions : *Economie managériale et industrielle, Gouvernance économique internationale* et *Monnaie - finance - banque*.

- Appréciation :

Il s'agit d'une formation très originale dans le paysage universitaire français qui s'appuie sur des spécialistes reconnus en économie du droit. Si la vocation recherche est bien étayée par certains enseignements, mais également par le fonctionnement des enseignements, la vocation professionnelle n'est pas assez explicitée. En particulier, les débouchés professionnels en dehors de la recherche paraissent plus flous. En outre, si l'on peut comprendre que l'existence de deux parcours cherche à rassurer les étudiants en provenance de l'une ou l'autre des deux filières, cela semble pour autant aller à l'encontre de l'objectif de bidisciplinarité. Enfin, du fait de son existence récente, il n'est pas possible d'évaluer le devenir des diplômés de la spécialité ainsi que l'origine de ses étudiants.

- Points forts :

- L'originalité et la bidisciplinarité de la formation qui s'appuie sur des compétences académiques de qualité.
- La formation à la recherche.
- Le projet plus global de constitution d'un pôle d'économie du droit dans cette université.

- Points faibles :

- Le manque de positionnement clair sur les objectifs professionnels.
- La faible proportion d'intervenants professionnels.
- La présence des deux parcours par rapport à l'objectif d'interdisciplinarité.

Recommandations pour l'établissement

Pour une plus grande cohérence et pour atteindre l'objectif de pluridisciplinarité, il serait pertinent de créer une mention autonome *Economie et droit* avec un M1 spécifique, alors que la spécialité est aujourd'hui rattachée à trois mentions. Ce M1 permettrait un recrutement mixte entre étudiants provenant de la licence d'économie et ceux en provenance des licences de droit. Il servirait de mise à niveau et d'introduction pour des étudiants d'horizons variés. Cela permettrait une interdisciplinarité totale en M2 et la disparition des deux parcours.

Il serait également intéressant d'intégrer plus de professionnels dans l'équipe pédagogique de la spécialité et de renforcer l'équipe d'enseignants-chercheurs spécialistes en économie du droit.

Enfin, peut être qu'en proposant de la formation continue dans la spécialité, notamment au travers des obligations de formation des avocats, cela permettrait d'une part d'améliorer la diffusion de l'économie du droit dans le monde juridique, et donc de faire connaître la formation, et d'autre part de tisser des liens avec les milieux socioprofessionnels.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ
PANTHÉON-ASSAS
- PARIS II -

Paris, le 18 avril 2013

Le Président

☎ : 01 44 41 55 04

✉ : claude.goutant@u-paris2.fr

Objet : Transmission par le Président de l'Université Panthéon-Assas des observations relatives au rapport d'évaluation de l'AERES sur la **mention Economie managériale et industrielle n°S3MA140006186** du master domaine Economie, gestion.

Monsieur le Directeur,

suite à l'expertise des dossiers déposés par l'Université Panthéon-Assas, vous nous avez fait parvenir le rapport d'évaluation de la mention Economie managériale et industrielle n°S3MA140006186 du master domaine Economie, gestion afin que l'Université puisse, si elle le souhaite, formuler des observations.

La réponse de l'Université Panthéon-Assas est développée dans le document ci-après.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Leyte

Masters - Vague D

Mention Économie managériale et industrielle

Domaine : Économie, gestion

Demande n° S3MA140006186

Les principaux points évoqués dans le rapport sont les suivants :

Gouvernance de la mention et des spécialités

L'absence de responsable de mention de master n'implique pas l'absence de pilotage. La nouvelle mouture de la mention résulte du travail de chaque responsable de spécialités mais aussi d'un travail de coordination réalisé au sein d'un groupe de travail informel qui s'est réuni plusieurs fois. La nouvelle mouture résulte également des nombreuses discussions qui se sont déroulées au sein du département (ainsi que du bureau de ce dernier). La pérennité des activités du groupe de travail sera garantie par l'adaptation à la nouvelle nomenclature des mentions de masters qui permettra aussi, au moins dans une certaine mesure, d'améliorer la lisibilité de la mention.

Les responsables des spécialités ont fait leur idée et la pratique d'un comité de perfectionnement, qui existait déjà de manière informelle dans certaines spécialités (et même formelle dans un cas au moins).

Suivi des diplômés

Il est vrai que des efforts sont à fournir dans ce domaine. La montée en puissance des réseaux sociaux professionnels type LinkedIn et des associations d'anciens étudiants devraient faciliter la tâche.

Réduction des volumes horaires en M1

C'est une suggestion qui permettrait il est vrai une articulation plus marquée entre la première et la seconde année de chaque spécialité. D'un autre côté, un volume horaire important en M1 assure aussi la constitution d'une base de connaissances solides permettant l'accès à des cours diversifiés en seconde année de master.

Introduction de cours d'économie du droit en M1

Un premier pas a été fait cette année dans cette direction, dont nous approuvons le principe, par la mise en place d'un certificat en analyse économique du droit.

Allongement de la durée minimum des stages en M1 et M2

Nous allons essayer de reprendre à notre compte cette proposition, qui se heurtera sans doute au calendrier de l'université pour ce qui concerne le M1.

Mutualisation du cours d'initiation à la recherche

Les responsables des parcours recherche des spécialités de la mention sont d'accord pour donner accès au cours d'initiation à la recherche qui est déjà dispensé en Economie et Droit.

Une mention Economie et Droit ?

Cette suggestion a été discutée dans le groupe de travail informel regroupant les responsables des spécialités. Cette nouvelle appellation serait il est vrai cohérente avec le fait que la mention est adossée au Centre de recherche en Economie et Droit, équipe d'accueil dont la reconnaissance est demandée par l'université. Toutefois, on a préféré garder une appellation existante, afin de constituer un repère pour les étudiants et le monde professionnel (mais aussi

marquer le fait que tout ne tourne pas autour du droit). La nouvelle nomenclature des mentions et spécialités de master ne permettra sans doute pas de conserver le titre actuel de la mention et nécessitera sans doute de le faire évoluer vers ce qui est conseillé par les experts.

Recours aux gestionnaires

Il existe déjà des cours dispensés par des collègues gestionnaires, notamment en M1. Nos collègues gestionnaires sont sollicités par leurs diplômés et il n'est pas toujours aisé de recourir à leurs services. Il nous semble qu'étant donnés nos moyens, il est plus raisonnable de solliciter des intervenants du monde professionnel, en raison de leurs compétences spécifiques mais également pour faciliter l'insertion professionnelle de nos étudiants.

Spécialités

Stratégie de l'Entreprise et Économie des Organisations

Le conseil de perfectionnement du master 2 a pris connaissance avec intérêt du rapport d'évaluation de l'AERES concernant le master 2 (Professionnel et Recherche) *Stratégie de l'Entreprise et Economie des Organisations*, prolongement de l'actuel master 2 (Professionnel et Recherche) *Stratégie de l'Entreprise et Economie Industrielle* de la mention *Economie Managériale et Industrielle* de Panthéon Assas, Sorbonne Universités¹.

Ce rapport était attendu avec impatience, car beaucoup de changements ont été opérés dans les années récentes concernant cette formation qui évolue conformément à la politique générale de l'université vers un diplôme plus ouvert vers l'analyse économique du droit qu'auparavant. Le changement d'intitulé, Economie des Organisations laisse davantage de souplesse et permet des modifications de cours intégrant cette dimension nouvelle.

Le conseil de perfectionnement du master 2 existe et a une activité. Il a permis la création cette année d'une association des anciens étudiants qui va s'occuper plus particulièrement du suivi professionnel des diplômés. Son action est déjà commencée, et il est en train avec l'association de retracer les parcours professionnels grâce aux réseaux sociaux. Depuis 2007 environ 130 étudiants ont été diplômés et ont trouvé des emplois dans les domaines mentionnés dans le projet.

Le conseil de perfectionnement souligne ici que ces emplois ne sont pas des emplois visés, comme le rapport l'indique, mais des emplois effectivement obtenus par le passé par les étudiants du master professionnel ou recherche Stratégie de l'Entreprise et Economie Industrielle. La liste se veut volontairement exhaustive. Il est possible de la réduire si nécessaire, bien que l'intérêt ne soit pas immédiat car le conseil préfère attirer les jeunes avec la plus large palette d'emplois possible. Il s'ensuit naturellement qu'il n'est donc pas possible - contrairement à ce qui est affirmé dans le rapport AERES - que les cours ne soient pas adaptés à ces emplois, puisque ce sont des emplois **observés** et **obtenus** par les étudiants de cette formation dont le directeur tient le registre et peut le mettre à la disposition de l'évaluateur s'il le demande. Le conseil de perfectionnement n'a donc pas compris les remarques de l'évaluateur AERES dans ses points faibles (points 1, 2 3 et 4) qu'il conteste fortement.

Le conseil de perfectionnement souligne que la mention Economie Manageriale et Industrielle relève des sciences économiques et non pas des sciences de gestion, d'où la forte présence

¹ Ce conseil est composé de B. Crettez et D. Gaumont, professeurs, d'Annick Vignes, maître de conférence, d'E. Delerme, consultant, et du président de l'association des anciens étudiants du master.

d'économistes parmi ses enseignants car c'est la spécificité du master (point 1 du projet dans la rubrique Objectif de la Formation) que d'allier la théorie économique (et non pas la théorie de la gestion) à la pratique par des enseignements effectués par des professionnels. Les enseignements sont choisis pour répondre à la demande des entreprises et non pas pour satisfaire d'autres critères arbitraires. Le poids des enseignants professionnels est exactement de 42%. Le conseil de perfectionnement du master 2 ne peut pas augmenter leur nombre sans augmenter le nombre d'heures d'enseignement.

Par ailleurs, les étudiants du master 2 Recherche doivent suivre le séminaire général de l'ERMES mais il n'ont pas toujours matériellement la possibilité d'être présents à la fois au cours et au séminaire (les cours se tenant au centre Charcot, dans le treizième arrondissement, et le séminaire au centre Assas dans le sixième). Les emplois du temps seront faits en conséquence, de sorte que nous mutualiserons aussi avec le master 2 Economie et Droit le cours d'initiation à la recherche. Ainsi, les étudiants auront les connaissances et l'expérience de la recherche.

Économie des réseaux : concurrence, régulation et stratégie

Préambule

Cette note s'en tient à une réponse aux seuls éléments critiques contenus dans l'appréciation portée par l'AERES sur le diplôme. Le responsable de la formation, les anciens étudiants, les enseignants impliqués dans le diplôme se tiennent à disposition du comité d'évaluation pour échanger directement et de façon non anonyme des éléments du dossier qui suscitent des interrogations.

Appréciation

« *souffre de la proximité des autres spécialités de la mention* » : cette remarque est peu compréhensible dans un contexte où l'Université contingente strictement le volume horaire de ce M2 professionnel et recherche. Une offre diversifiée d'enseignements au bénéfice des étudiants ne peut être aisément créée que par des cours communs avec les autres mentions du diplôme présentes sur le même site que le M2. Cette proximité constitue plutôt un élément positif et il fut d'ailleurs un temps, « vague C », où l'AERES appelait à une proximité plus forte entre les mentions...

« *Elle réduit son vivier en se focalisant sur l'approche économique des réseaux...* ». Cette appréciation est fautive. Le programme est au contraire très ouvert. Il comporte une dimension comptable et financière (modèle de coût, plan de financement, analyse financière, contrôle de gestion, etc.), une dimension juridique (concurrence, régulation), une dimension marketing (communication, marketing, etc.). Par ailleurs, la mention reste ouverte aux étudiants venant de formation de gestion ou école de commerce et d'ingénieur.

« *l'insertion des diplômés* » : le réseau social professionnel LinkedIn (dont l'un des fondateurs est un ancien étudiant du responsable de la mention) fournit toutes les informations pertinentes et à jour sur ce point. Il met en relation l'ensemble des anciens (près de 100% d'inscrits et des professeurs les plus impliqués dans le diplôme). Il permet à la fois d'entretenir les informations professionnelles (promotion, changement d'entreprises), de faire circuler les annonces d'emploi, de stage, etc. au sein de la « communauté » très active du M2 et de ses « alumni ».

Points faibles

Effectifs réduits : les effectifs du M2 ont été en constante augmentation (20 étudiants dans la promotion en cours). La qualité des étudiants, attestée par l'ensemble des enseignants, la

motivation et la diversité des recrutements a toujours été privilégiée au détriment de la « quantité ». Résultat un taux d'abandon quasiment nul. Une insertion des diplômés rapide et internationale dans des parcours professionnels variés tant sur le plan disciplinaire (analystes, contrôle de gestion, conseil, marketing, etc.) que sur le plan des structures (opérateurs, équipementiers, start-up, grands groupes, etc.).

« *Manque d'ouverture aux autres domaines d'analyse des réseaux* » : appréciation erronée cf. ci-dessus.

« *Des objectifs professionnels trop hétéroclites* » : la contradiction avec le point précédent ne laisse pas de surprendre, sauf à poser que l'enseignement est plutôt ciblé et offre des débouchés très diversifiés. C'est effectivement le cas. L'approche économique des réseaux en cause (interaction entre infrastructures et services) permet de fournir un « fond » analytique apte à permettre l'insertion des étudiants dans des domaines très variés de ces secteurs.

Exemple : le caractère de « facilité essentielle » des infrastructures implique une régulation de certains tarifs qui entraîne des conséquences économique-juridiques (modèles de coûts pertinents pour fixer le(s) tarif(s) régulé(s)), marketing (cohérence entre tarifs de gros et de détail entre tarifs régulés et concurrentiels), comptables (contrôle du respect des obligations), financières (impact sur le pan d'affaires et la valorisation, calcul des taux de rentabilité), etc. Un seul point très « pointu » emporte ainsi de multiples conséquences sur l'ensemble des fonctions de l'entreprise. Un étudiant parfaitement initié à cette question peut légitimement postuler à des emplois dans un nombre de fonctions particulièrement vaste au sein du secteur.

« *Une fermeture aux masters recherche par principe aux étudiants non économistes* » : Cette clause peut être levée sans aucune réticence mais si les écoles doctorales, les sections académiques restent cloisonnées n'est-ce pas fourvoyer un étudiant dans une impasse ultérieure que de lui proposer de réaliser une thèse dans une discipline qu'il aurait intégrée en bac+5 ?

Recommandations

« *il faudrait améliorer le suivi et la gouvernance* ». Pour ce faire, un conseil de perfectionnement sera créé ; il comprend outre le responsable de la mention et celui du diplôme, un représentant des enseignants (Accord de M. J.C. Migette), un représentant des alumni (accord de Mme M. Martin), le délégué de la promotion (Mme M. Bilash), des personnalités extérieures : accords obtenus de M. F. Jutand (Directeur scientifique Institut Mines-Telecom), M. M. Boyer (Professeur Université de Montréal, école Polytechnique et TSE), Mme C. Ancelin (Suez-Infrastructures), M. J. Hayward (Véolia). La présence de M. F. Jutand dans le conseil de perfectionnement constitue un gage pour une ouverture vers l'Institut Mines-Telecom. L'ouverture sur d'autres disciplines est déjà réalisée au sein du programme autant que faire se peut.

Expertise économique et juridique des systèmes d'information

L'ensemble de l'équipe pédagogique du Master 2 « Expertise économique et juridique des systèmes d'information » remercie vivement l'AERES pour ses commentaires très utiles.

Nous prenons note des remarques et nous mettrons en œuvre, dès la rentrée 2013, les actions suivantes nécessaires à l'amélioration des points faibles soulevés:

- Le rattachement à une mention économique est justifié car 70% des heures d'enseignement relèvent de l'économie et de la gestion. Nous allons cependant étudier les options de co-rattachement (ou co-accréditation) au sein du PRES à long terme.

- Les heures attribuées aux enseignants-chercheurs vont être accrues de 50% dès la prochaine rentrée, et les heures effectuées par des intervenants extérieurs réduites en conséquence.
- La liste d'emplois accessibles sera précisée et affinée.

La non-inclusion dans le conseil de perfectionnement d'étudiants actuels et d'enseignants qui interviennent dans le Master est délibérée. Cette règle a pour but d'éviter qu'une personne ne se retrouve simultanément en position de juge et partie. Nous allons cependant débattre de ce point avec les enseignants, les étudiants et le conseil de perfectionnement et éventuellement remettre en question cette règle de composition du conseil de perfectionnement.

Économie et Droit

Le premier commentaire qu'appelle l'évaluation de l'AERES est la contradiction entre les évaluations A et B concernant le projet pédagogique. La note n'est en effet pas la même selon les mentions considérées, ce qui semble pour le moins étonnant dans la mesure où le diplôme est toujours présenté de la même manière et avec les mêmes remarques.

S'agissant de l'évaluation B/B apparaît assez sévère. La filière a été ouverte en 2010-2011 et elle a rencontré un grand succès auprès des étudiants. Le rapporteur reconnaît d'ailleurs la grande originalité de cette filière et l'intérêt d'un tel positionnement interdisciplinaire dans l'offre de formation de l'Université.

Les principaux reproches concernent 1. Le manque de visibilité des débouchés pour les étudiants inscrits dans la branche professionnelle. 2. Le manque d'intervenants professionnels et 3. La différenciation des parcours « économique » et « juridique ».

Sur chacun de ces points, il semble possible d'apporter des précisions qui devraient relativiser les interrogations de l'AERES.

-Concernant la branche professionnelle qui attire la majorité des étudiants (environ les deux tiers), il convient de souligner que ces étudiants sont essentiellement des juristes désireux de passer le barreau ou devenir juristes d'entreprise. C'est précisément ce qui incite ces étudiants à choisir cette filière de manière à se familiariser avec les outils économiques qui pourront leur être utiles dans l'exercice de leurs futures responsabilités. Il est à noter qu'une quinzaine d'étudiants ont passé les épreuves du CRFPA avec succès à l'issue du master.

- Concernant la présence d'enseignants professionnels, il est à noter que le volume horaire du master est limité à 300 h, ce qui est assez peu. Comme une grande partie de ces heures sont mutualisées avec la filière recherche, il est difficile de se doter d'un volant suffisant pour recruter des enseignants professionnels qui pourrait sans doute contribuer à la formation. Toutefois, il n'y a pas tellement de raisons de considérer que cette situation pénalise les étudiants. A noter que dans certaines matières comme le droit de la concurrence ou le droit pénal, les enseignants bénéficient de compétences « professionnelles » importantes.

- Concernant la différenciation des parcours, la remarque de l'AERES semble peu fondée dans la mesure où cette différenciation est « minime » puisqu'elle ne concerne que deux cours sur les onze proposés. Les raisons ne visent pas à « rassurer » les étudiants mais simplement à gérer des contraintes liées à la formation des étudiants (voir par exemple les cours d'économétrie).

En ce qui concerne les autres remarques relatives à l'intérêt de mettre en place un M1 en « économie et droit » et d'ouvrir le master à la formation continue, le directeur approuve sans aucune réserve et espère que ces évolutions pourront se mettre en place rapidement. De ce point de vue, il est utile de rappeler que l'Université de Paris 2 a d'ores et déjà ouvert un certificat en « droit et économie » au niveau M1 (pour un volume de 60h). Ce certificat vise à sensibiliser les étudiants dès le niveau M1 et préfigure ce que pourrait être un futur M1 à part entière. Cette évolution passe également par la mise en place d'un parcours en économie et droit au niveau du M1 d'économie.